



LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE FOOTBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTRONIQUE

VENDREDI 26 JUIN 2020



Sommaire

Modifications de textes proposées	3
Mot du Président	3
Championnat Régional 1	5
Championnat Régional 1 Féminine	9
Pyramide pour les championnats féminins	11
Allocution du Président relative aux modifications de texte.....	13
Résultat des votes	14
Réponses aux Questions Diverses et Conclusion	15



Mot du Président

La crise sanitaire liée au Covid-19, totalement inédite depuis plus d'un siècle, a bouleversé notre société et bien sûr par voie de conséquence notre football.

Cette pandémie a touché de très nombreuses personnes en France et dans le monde. Notre région a été particulièrement impactée du fait en particulier de la proximité d'un des premiers clusters à Mulhouse. Je transmets bien sûr tout mon soutien à ceux qui ont été touchés de près ou de loin par cette maladie. La mobilisation et la solidarité n'ont pas été de vains mots, et nous devons remercier tous ceux qui ont travaillé sans relâche au service des autres pour nous permettre de traverser cette crise.

Nous venons de vivre une période exceptionnelle, une période très particulière à la fois collectivement et individuellement : 55 jours de confinement, puis un déconfinement progressif depuis le 11 mai dernier. Nous avons pu tous ensemble maintenir du lien grâce aux outils numériques, et je tiens à féliciter tous les clubs qui ont animé ou participé aux animations mises en place.

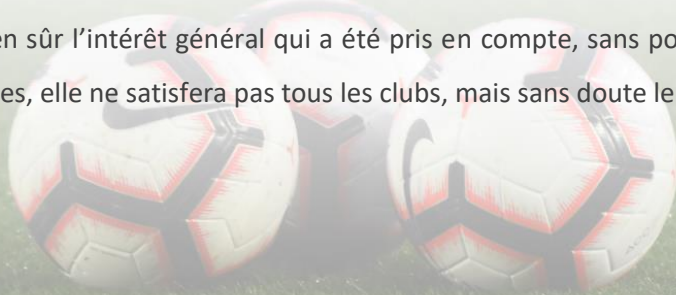
Nous avons essayé de vous informer le mieux possible en mettant en place une communication spécifique avec une newsletter hebdomadaire spéciale Covid-19, de nouvelles rubriques sur le site internet « informations Covid-19 » et « documentation Covid-19 ».

Depuis le 2 juin, nous sommes entrés dans la deuxième phase du déconfinement. Les sports collectifs restent interdits. Mais tout en continuant à respecter les gestes barrières et à tout faire pour limiter la propagation du virus, vous pourrez remettre en place des pratiques alternatives dans vos écoles de foot. La Fédération va publier un guide de reprise le 5 juin prochain. Certes dans des conditions particulières, mais le football reprend vie et permet de recréer un vrai lien social.

Nous espérons tous que nous pourrons reprendre la saison prochaine début septembre.

« Il faut accepter les déceptions passagères, mais conserver l'espoir pour l'éternité » Martin Luther King.

Le 16 avril dernier, le Comité Exécutif de la FFF a pris la décision sage de mettre un terme aux compétitions régionales et départementales, et défini les règles et les modalités de classements et d'accessions/relégations à appliquer. La décision prise est nationale et s'applique à l'ensemble du territoire, à l'ensemble des Ligues et des Districts, essentiel d'un point de vue de la cohérence et de l'équité. Aucun choix ne pouvait être parfait et satisfaire chacun. La solution retenue était la moins mauvaise en limitant les descentes et en maintenant les accessions réglementaires. C'est bien sûr l'intérêt général qui a été pris en compte, sans pouvoir tenir compte de tous les intérêts particuliers. Certes, elle ne satisfera pas tous les clubs, mais sans doute le plus grand nombre.



L'application des décisions de la FFF a amené le Conseil d'Administration de la Ligue le mardi 28 avril dernier, à porter le championnat Régional 1 Masculin à 3 groupes de 12 au lieu des 2 groupes de 14 actuellement. Il a également été décidé de porter le groupe de Régional 1 Féminin à 12 équipes.

Comme je vous l'avais indiqué, je vous propose que ces modifications deviennent pérennes.

C'est l'objet de cette Assemblée Générale d'un format très particulier puisqu'elle se tiendra, vu le contexte sanitaire, par voie électronique.

Nous profitons également de cette assemblée pour vous proposer de nouvelles modalités de gestion du championnat R3 Féminin.

Vous trouverez ci-joint les modifications de textes avec les objectifs et les motivations pour chacun de ces 3 votes.

Vous pourrez transmettre vos questions par mail avant le lundi 16 juin. Une vidéo vous sera transmise en début d'Assemblée Générale, dans laquelle j'apporterai en particulier les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale électronique, et serai très heureux de vous retrouver autour des terrains ou lors de prochaines réunions à l'automne.

Bien sportivement.

Daniel FONTENIAUD



Championnat Régional 1

Objectifs :

Pérenniser la nouvelle pyramide des championnats régionaux seniors masculins avec une Régionale 1 composée de 3 Groupes de 12 au lieu de 2 groupes de 14.

Motivations :

La crise sanitaire majeure que nous vivons a entraîné le **Comité Exécutif** de la FFF à prendre une décision d'arrêt des compétitions amateurs, et à définir les modalités d'arrêt de ces compétitions.

La conséquence de l'application de ces décisions pour nos **championnats régionaux seniors masculins**, nous amènent à un nombre de 31 équipes en Régional 1. Le Conseil d'Administration de la Ligue a décidé, comme la Fédération l'a rendu possible, de porter la Régionale 1 à 3 groupes de 12 équipes au lieu des 2 groupes de 14 équipes actuels. Cela a entraîné bien sûr des montées supplémentaires pour atteindre 36 équipes. Dans cette configuration, notre R2 restera constituée de 48 clubs (4 groupes de 12 équipes), et nous aurons exceptionnellement pour la saison 2020-2021 75 équipes pour la R3, soit 3 groupes de 12 et 3 groupes de 13 équipes.

Créer 3 groupes de R1 a bien sûr à la fois des inconvénients et des avantages. D'un côté, il y aura peut-être une baisse de niveau de la R1. Mais d'un autre côté, cela limitera les déplacements pour vos clubs, et nous permettra de faire un groupe mélangeant enfin nos clubs au cœur de notre nouvelle ligue. Cette solution avait été présentée au Conseil des Présidents de Clubs qui l'avait plébiscitée.

Nous vous proposons que cette situation devienne pérenne. En effet, si nous devons revenir à la situation antérieure, soit 2 groupes de 14, il nous faudrait faire descendre de très nombreuses équipes en fin de saison 2020-2021, soit 14 descentes de R1 en R2 (8 supplémentaires), 17 descentes de R2 en R3 (8 supplémentaires) et 30 descentes de R3 en Districts (12 descentes supplémentaires) soit au total 28 descentes supplémentaires.

La pérennisation limitera donc l'impact pour les clubs en fin de saison, et évitera de vous faire revivre la même situation traumatisante que nous avons connu il y a deux saisons. Nous ne le souhaitons pas du tout.

En outre, une nouvelle évolution liée à une future réforme des compétitions nationales sera sans doute nécessaire à l'avenir. Donc rester à 3 groupes de 12 en fin de saison prochaine est une bonne formule.

Cette pérennisation nécessite simplement de modifier les articles 44 et 45 de nos Règlements Généraux, tel que vous le verrez en bleu dans les articles ci-dessous.



ARTICLE 44 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 (R1)

Le championnat R1 comprendra 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 clubs.

Les 28 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 3 équipes rétrogradant du championnat N3 à l'issue de la saison précédente,
- les 6 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2 à l'issue de la saison précédente, à savoir la 1ère classée de chaque groupe de R2 et les 2 meilleures 2èmes classées sur l'ensemble des groupes R2.
- les 19 équipes du championnat R1 de la saison précédente à savoir, les 9 équipes classées de la 3ème à la 11ème place incluse dans le groupe qui a 2 accessions et les 10 équipes classées de la 2ème à la 11ème place incluse dans l'autre groupe.

ARTICLE 44 – CHAMPIONNAT REGIONAL 1 (R1)

A partir de la saison 2020/2021

Le championnat R1 comprendra ~~28~~ 36 équipes réparties en ~~2~~ 3 groupes de ~~14~~ 12 clubs.

Les ~~28~~ 36 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 3 équipes rétrogradant du championnat N3 à l'issue de la saison précédente,
- les 6 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2 à l'issue de la saison précédente, à savoir la 1ère classée de chaque groupe de R2 et les 2 meilleures 2èmes classées sur l'ensemble des groupes R2.
- les ~~19~~ 27 équipes du championnat R1 de la saison précédente à savoir, les 9 équipes classées de la ~~3ème~~ 2ème à la ~~11ème~~ 10ème place incluse ~~dans le groupe qui a 2 accessions et les 10 équipes classées de la 2ème à la 11ème place incluse dans l'autre groupe.~~ dans chacun des trois groupes.

ARTICLE 45 – CHAMPIONNAT REGIONAL 2 (R2)

Le championnat R2 comprendra 48 équipes réparties en 4 groupes de 12 clubs.

Les 48 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 6 équipes rétrogradant du championnat R1 à l'issue de la saison précédente, à savoir les 3 dernières de chaque groupe,
- les 9 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R3 à l'issue de la saison précédente, à savoir la 1ère classée de chaque groupe (6) et les 3 meilleures 2èmes classées sur l'ensemble des groupes.
- les 33 équipes du championnat R2 de la saison précédente, à savoir les 14 équipes classées de la 3ème à la 9ème place incluse dans les 2 groupes qui ont 2 accessions, les 16 équipes classées de la 2ème à la 9ème place incluse dans les 2 autres groupes et les 3 meilleures 10èmes.

ARTICLE 45 – CHAMPIONNAT REGIONAL 2 (R2)

A partir de la saison 2020/2021

Le championnat R2 comprendra 48 équipes réparties en 4 groupes de 12 clubs.

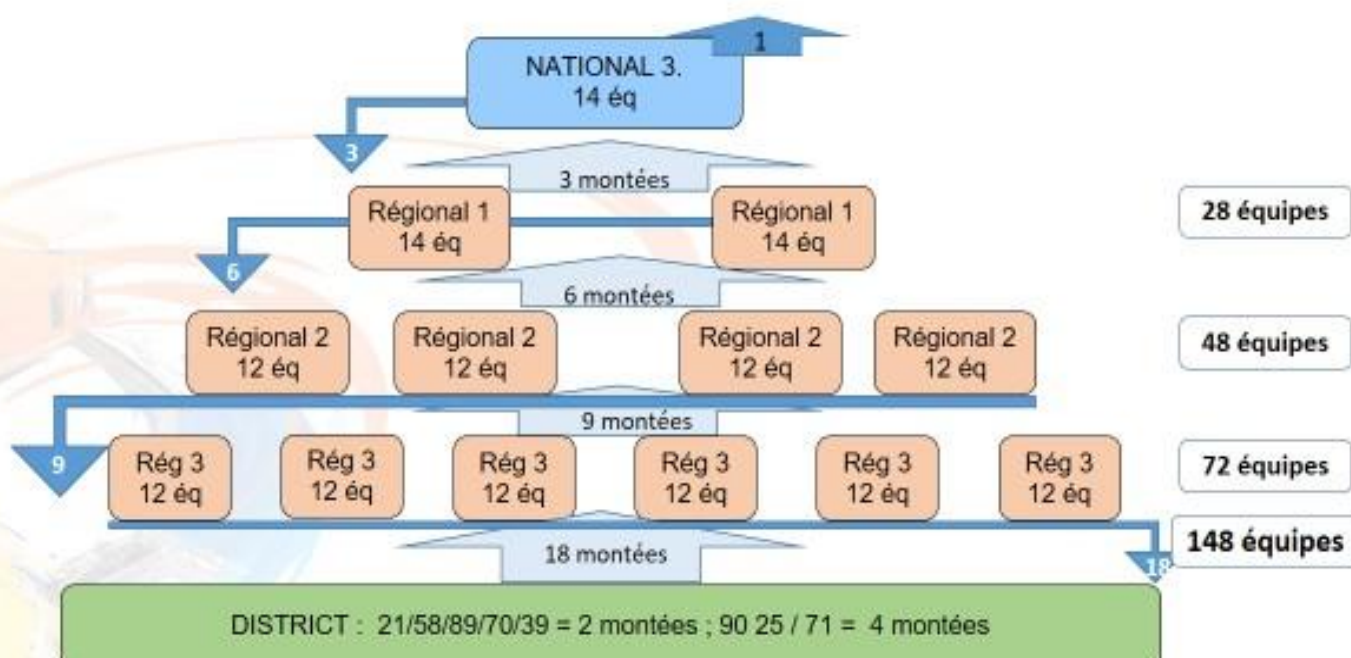
Les 48 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- les 6 équipes rétrogradant du championnat R1 à l'issue de la saison précédente, à savoir les ~~3~~ 2 dernières de chaque groupe,
- les 9 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R3 à l'issue de la saison précédente, à savoir la 1ère classée de chaque groupe (6) et les 3 meilleures 2èmes classées sur l'ensemble des groupes.
- les 33 équipes du championnat R2 de la saison précédente, à savoir les 14 équipes classées de la 3ème à la 9ème place incluse dans les 2 groupes qui ont 2 accessions, les 16 équipes classées de la 2ème à la 9ème place incluse dans les 2 autres groupes et les 3 meilleures 10èmes.

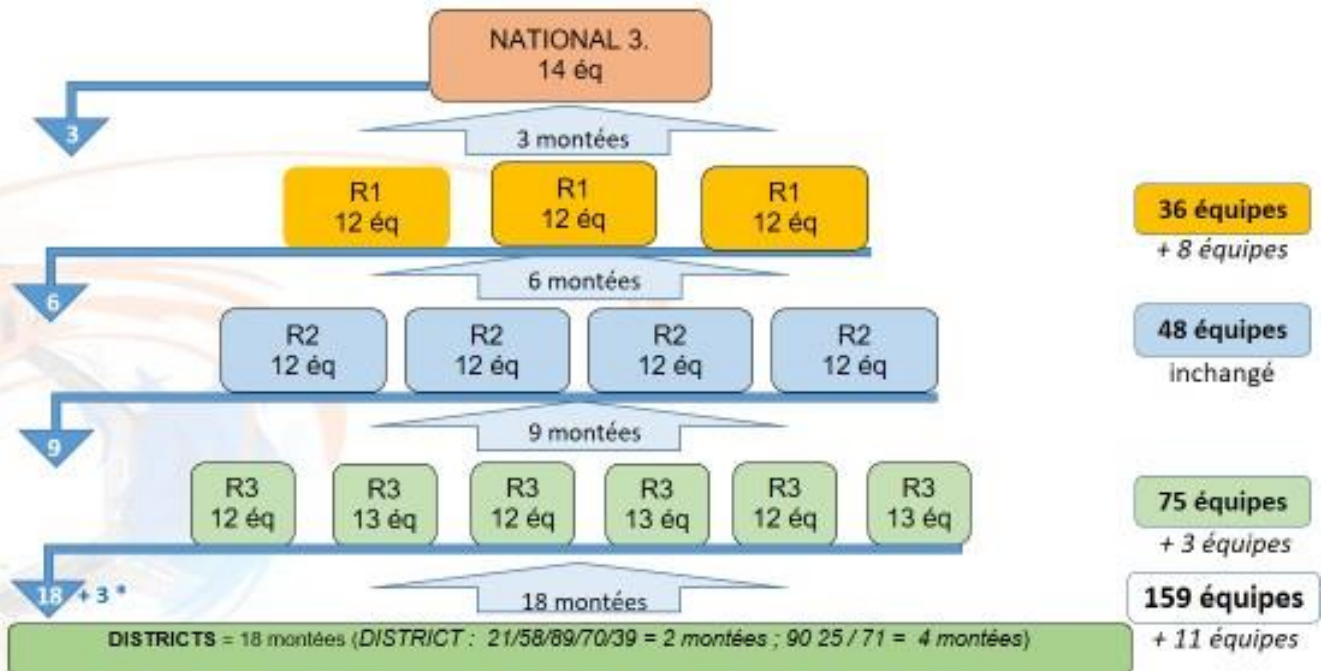


Championnats Seniors Masculins 2020/2021

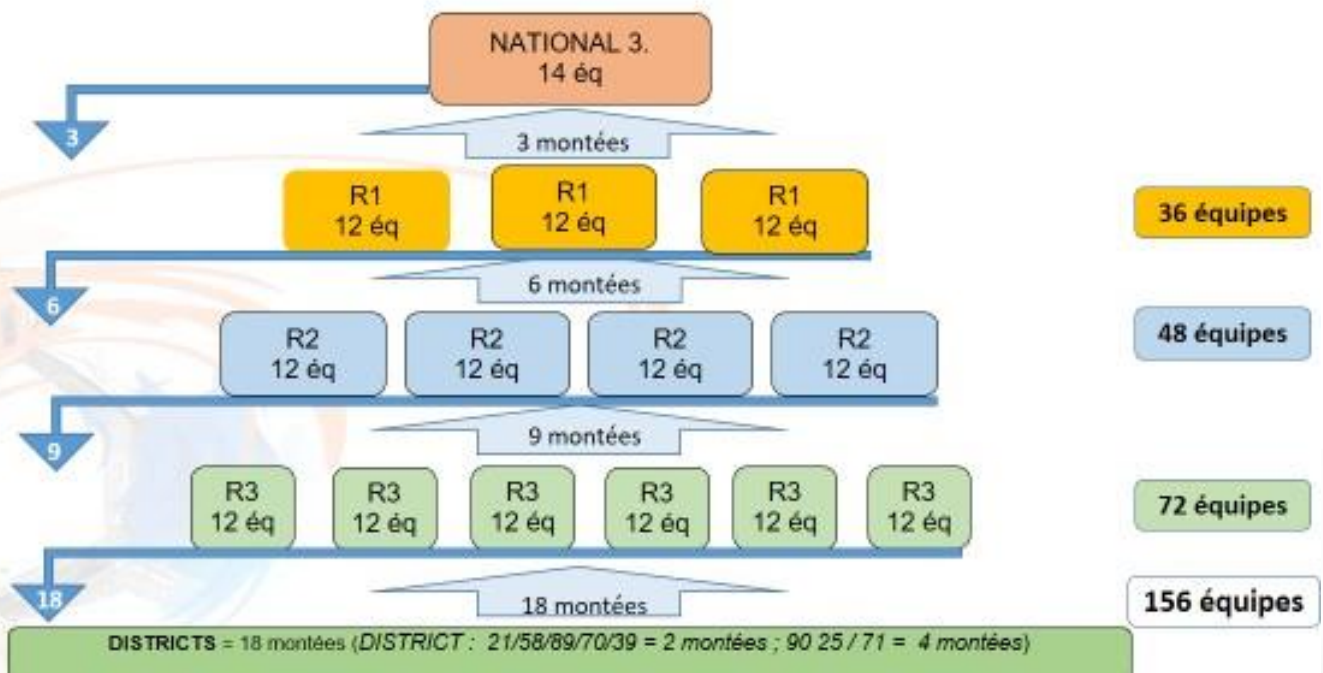
FONCTIONNEMENT SENIOR
DEPUIS
FIN DE SAISON 2018/2019



**FONCTIONNEMENT SENIORS
SAISON 2020/2021**



**PROPOSITION FONCTIONNEMENT
SENIORS
SAISON 2021/2022**



Championnat Régional 1 Féminine

Objectifs :

Pérenniser la Régionale 1 Féminine à 12 équipes au lieu de 10.

Motivations :

De la même manière, la conséquence de l'application des décisions du **Comité Exécutif** de la FFF, pour les **championnats seniors féminins**, est que la R1 se retrouve à 11 équipes. Le Conseil d'Administration de la Ligue a décidé, comme la Fédération l'a rendu possible, de porter la Régionale 1 à 12 équipes.

Nous vous proposons là aussi de pérenniser, à l'issue de la saison 2020-2021, la Régionale 1 Féminine à 12 équipes.

Le développement et la structuration du football féminin dans notre Ligue, avec un nombre de licenciées et de clubs en forte évolution, nous permet de construire une pyramide mieux étoffée, et d'avoir à l'avenir une Régionale 1 à 12 équipes, soit le même nombre d'équipe que dans un groupe masculin de R1, R2 ou R3.

De plus, pour bénéficier de la possibilité pour nos clubs de disputer en fin de saison les barrages d'accession en D2 Féminine, il faut que notre groupe de R1 termine le championnat à 10 équipes minimum. En ayant un groupe de 12, nous ne prendrons plus de risques en cas d'un forfait toujours possible d'une équipe.

Cette pérennisation nécessite la modification de la partie « R1 Féminine » de l'article 72 des RG de la Ligue, que nous avons rebaptisé 72.1 pour plus de clarté.



ARTICLE 72 – ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

L'équipe championne du groupe de REGIONAL 1F participe à la phase d'accession nationale, ou son meilleur suivant participant au championnat, pour autant que l'empêchement du précédent résulte d'une disposition réglementaire ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire. Le second classé, exclusivement, peut potentiellement être appelé à participer à la phase d'accession nationale s'il répond aux critères définis au règlement fédéral.

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder.

L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

→ R1 FEMININ

Le championnat R1F comprendra un groupe unique de 10 clubs.

Les 10 équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- Les 8 équipes classées jusqu'à la 8^{ème} place incluse de R1F de la saison précédente sauf en cas de relégation d'une équipe évoluant en D2F la saison précédente. Dans ce cas, seules les 7 équipes classées jusqu'à la 7^{ème} place incluse de R1F seront retenues.

- les 2 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2F de la saison précédente, à savoir la première classée de chaque groupe, ou le meilleur ayant droit,

De l'équipe classée 9^{ème} du championnat R1F de la saison précédente si l'équipe qualifiée pour la phase d'accession nationale accède au championnat D2F.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R1F conformément aux règlements généraux de la Ligue.

- à la 3^{ème} équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2F la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

ARTICLE 72 - ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

L'équipe championne du groupe de REGIONAL 1F participe à la phase d'accession nationale, ou son meilleur suivant participant au championnat, pour autant que l'empêchement du précédent résulte d'une disposition réglementaire ou bien qu'il s'agisse d'un renoncement volontaire. Le second classé, exclusivement, peut potentiellement être appelé à participer à la phase d'accession nationale s'il répond aux critères définis au règlement fédéral.

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder.

L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

Art.72.1 - R1 FEMININ

Le championnat R1F comprendra un groupe unique de ~~10~~ **12** clubs.

Les ~~10~~ **12** équipes autorisées à participer à ce championnat sont désignées comme suit :

- Les ~~8~~ **10** équipes classées jusqu'à la ~~8^{ème}~~ **10^{ème}** place incluse de R1F de la saison précédente sauf en cas de relégation d'une équipe évoluant en D2F la saison précédente. Dans ce cas, seules les ~~7~~ **9** équipes classées jusqu'à la ~~7^{ème}~~ **9^{ème}** place incluse de R1F seront retenues.

- les 2 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R2F de la saison précédente, à savoir la première classée de chaque groupe, ou le meilleur ayant droit,

- ~~De~~ L'équipe classée ~~9^{ème}~~ **11^{ème}** du championnat R1F de la saison précédente si ~~une~~ l'équipe qualifiée pour la phase d'accession nationale accède au championnat D2F.

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel dans l'ordre défini ci-après :

- à l'équipe la mieux classée des équipes reléguées du championnat R1F conformément aux règlements généraux de la Ligue.

- à la 3^{ème} équipe la mieux classée sur l'ensemble des groupes du championnat R2F la saison précédente, et éventuellement aux suivantes si besoin.

Pyramide pour les championnats féminins

Objectifs :

Construire une véritable pyramide pour les championnats féminins, et des passerelles entre les Districts et la Ligue pour permettre des accessions.

Motivations :

Lors de la fusion, le choix qui avait été fait était que les compétitions à 11 soient gérées par la Ligue, et que les compétitions à 8 soient gérées par les Districts.

Le nombre croissant d'équipes souhaitant s'engager à 11, et les problèmes de distances kilométriques engendrent des difficultés pour la gestion du R3 Féminin. De nombreuses équipes souhaiteraient s'engager à 11, tout en conservant une proximité géographique de la compétition. D'autre part, nous n'avons encore pas de véritable pyramide dans nos championnats féminins. En particulier, nous n'avons pas de passerelle entre les Districts et la Ligue permettant des accessions de clubs. Le R3 Féminin est un championnat ouvert simplement sur inscription.

La nouvelle organisation permettra de mettre en place une compétition féminine senior à 11 dans les Districts, permettra des compétitions en phase automne en proximité géographique, et également entrainera l'accession en deuxième phase printemps des équipes ayant eu des résultats sportifs intéressants lors de la première phase.

C'est une nouvelle structuration de nos compétitions féminines, avec une phase automne dans les Districts ou en Interdistricts, et une véritable phase Ligue sur le printemps.

Cette modification est une nouvelle étape de l'évolution et de l'adaptation nécessaire de nos championnats féminins, qui répond à la progression de notre football féminin : hausse importante du nombre de licenciés et du nombre d'équipes, et volonté d'évoluer à 11.

Nous vous proposons donc la modification de la partie « R3 Féminin » de l'article 72 des RG de la Ligue, que nous avons rebaptisé, là aussi pour plus de clarté, 72.3.



→ R3 FEMININ

PHASE AUTOMNE

Le championnat R3F comprendra x équipes réparties en x groupes de x clubs avec selon le nombre d'équipes engagées, soit des matches aller simple soit des matches aller/retour.

Les groupes R3F sont composés

- des équipes reléguées du championnat R2F de la saison précédente
- des équipes des championnats R3F de la saison précédente, à l'exception des équipes éligibles à l'accession en R2F,
- des équipes nouvellement engagées pour la saison.

Art.72.3 - R3 FEMININ

PHASE AUTOMNE

~~Le championnat R3F comprendra x équipes réparties en x groupes de x clubs avec selon le nombre d'équipes engagées, soit des matches aller simple soit des matches aller/retour.~~

~~Les groupes R3F sont composés~~

- ~~- des équipes reléguées du championnat R2F de la saison précédente~~
- ~~- des équipes des championnats R3F de la saison précédente, à l'exception des équipes éligibles à l'accession en R2F,~~
- ~~- des équipes nouvellement engagées pour la saison.~~

Le championnat R3F phase automne est organisé au sein des districts qui en définiront les modalités.

De cette phase automne, 12 équipes seront retenues pour participer à la phase printemps.

PHASE PRINTEMPS

Le championnat R3F Phase Printemps sera composé de 2 niveaux

- Le premier niveau, appelé R3F Access sera composé de deux groupes de 6 équipes, à savoir les 12 équipes ayant obtenu le meilleur classement lors du championnat R3F phase automne. Celles-ci se rencontreront par matches aller/retour.
- Le second niveau, sera composé de X groupe(s) de x équipes avec selon le nombre d'équipes, soit des matches aller simple soit des matches aller/retour.

Ces groupes seront composés :

- des équipes non retenues pour le championnat R3F Access,
- des équipes nouvellement engagées pour la phase printemps.

Ces 12 équipes seront sélectionnées au sein des compétitions de District ou d'Inter-District au prorata du nombre d'équipes engagées et ayant terminé la phase automne de la saison en cours.

PHASE PRINTEMPS

Gestion Ligue

Le championnat R3F **Access** Phase Printemps sera géré par la Ligue et composé de 2 **niveaux groupes de 6 équipes accueillant les 12 équipes retenues à l'issue de la phase automne.**

Les rencontres seront organisées en matches aller-retour

Les 4 équipes éligibles à l'accession ayant obtenu le meilleur classement du championnat R3F Access phase printemps à l'issue de la saison, à savoir les 2 premières de chacun des deux groupes, accéderont en R2F pour la saison suivante.

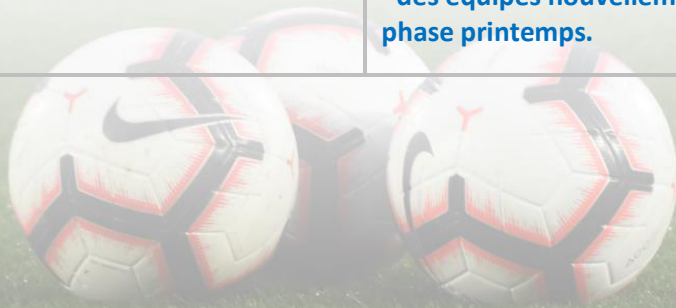
Les autres équipes seront remises à disposition des Districts afin de participer à la compétition R3F Phase automne la saison suivante.

Gestion District

Le championnat R3F second niveau Phase Printemps sera géré par les Districts

Ces groupes de second niveau seront composés :

- des équipes non retenues pour le championnat R3F Access,
- des équipes nouvellement engagées pour la phase printemps.



Allocution du Président relative aux modifications de texte

Lien pour visualiser la vidéo :

<https://youtu.be/DgdXonyUSX4>



Résultat des votes

Vote n°1 : Validez-vous les modifications apportées aux articles 44 et 45 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Masculin avec 3 groupes de 12 équipes ?

3229 voix « OUI » soit 89.22 %

390 voix « NON » soit 10.78 %

Vote n°2 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-1 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Féminin avec 1 groupe de 12 équipes ?

3522 voix « OUI » soit 97.32 %

97 voix « NON » soit 2.68 %

Vote n°3 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-13 concernant le championnat de Régional 3 Féminin ?

3477 voix « OUI » soit 96.08 %

142 voix « NON » soit 3.92 %



Réponses aux Questions Diverses et Conclusion

Lien pour visualiser la vidéo :

<https://youtu.be/4k3UCALn8Hk>

